



DEROULEMENT

1 - Formation théorique générale

Pour se préparer aux missions de base.

8 jours minimum

2 - Stage pratique (organisme à trouver)

Pour mettre en application. En France dans un accueil de loisirs, de scoutisme ou sur un séjour de vacances, auprès d'organismes déclarés.

14 jours minimum

3 - Session théorique d'approfondissement ou de qualification (au choix)

- L'approfondissement : pour compléter sa formation

sur un public (3-6 ans, handicap...) ou un type d'animation. 6 jours minimum

- La qualification : pour acquérir une compétence technique complémentaire (surveillance de baignade...).

8 jours minimum

INSCRIPTION

1 - S'inscrire sur

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Choisir « Bretagne ». Votre espace personnel servira jusqu'au brevet, conservez bien votre n° d'inscription !

2 - Choisir un organisme de formation

Pour faire un choix, regardez :

- les dates
- les options possibles
- les valeurs défendues

Liste des organismes habilités en Bretagne sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Étapes obligatoires

- Avoir au moins **16 ans**.
- Être **motivé.e** par l'animation.
- posséder une **adresse e-mail**.

TROUVER UN STAGE.

Trouver votre stage dans tous les organismes qui emploient des animateurs !

- Les mairies, les collectivités locales publiques.
- Les organisateurs de séjours
- Les structures de loisirs, les MJC
- Le réseau d'information jeunesse
- Les sites internet spécialisés : PlanetAnim, JobAnim, AnimyJob etc.

À POHER COMMUNAUTÉ

sur le territoire de Poher communauté, vous trouverez :

- le CLAJ dispose d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) un ACM (accueil collectif de mineur).
- Association Kreiz breizh sauvetage secourisme (sur les camps uniquement).



FINANCEMENT

• Département du Finistère

Le Conseil départemental peut aider financièrement les jeunes dans ce parcours de formation. Pour le BAFA, l'aide départementale s'élève à 200€. Pour le BAFD, l'aide départementale s'élève à 300€.

mission.jeunesse@finistere.fr /
www.finistere.fr

• La CAF 29

La Caf propose un soutien financier, complémentaire aux aides accordées par d'autres institutions de 200€. Rendez vous sur le site de la Caf pour compléter votre dossier.

• Mutualité sociale agricole du Finistère (MSA)

Pour les jeunes de moins de 25 ans dont la famille est affiliée à la MSA ou à défaut, qui relève de l'assurance maladie du régime agricole depuis au moins 6 mois.

Le quotient familial de la famille doit être inférieur ou égal à 850 €.

Montant : 100 € pour l'obtention du Bafa, 100 € pour l'obtention du Bafd.

Dossier de demande d'aide en téléchargement sur le site de la MSA d'Armorique.

• Aide de l'état

En 2022, une réduction de 200 euros est disponible pour les jeunes qui souhaitent passer le BAFA. Cette aide est sans conditions de ressources, tout le monde peut en bénéficier ! Il suffit de demander la réduction à votre organisme de formation.

• Pôle emploi

Pôle Emploi peut prendre en charge toute ou une partie de votre formation. Évidemment, pour en bénéficier, il faut être inscrit à Pôle Emploi !

• Mission locale

Sous certaines conditions pour faciliter votre insertion professionnelle, peut prendre en charge le coût de formation du BAFA.

Le comité d'entreprise de vos parents, ou le votre employeur (si vous êtes salarié) peut débloquer un financement ou des avantages pour votre BAFA ou BAFD